

AFRISTAT
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

CINQUIEME REUNION EXTRAORDINAIRE DU
COMITE DE DIRECTION

NIAMEY : 5 et 6 AVRIL 2003

CDex. 03/05/07

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La cinquième réunion extraordinaire du Comité de direction d'AFRISTAT s'est tenue les 5 et 6 avril 2003, à Niamey, République du Niger, sous la présidence de Monsieur Sidna Ould N'DAH, Directeur Général de l'Office National de la Statistique de la République Islamique de Mauritanie et Président en exercice du Comité de direction.

Etaient présents :

- les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Union des Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo ;
- un représentant du Secrétariat Exécutif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- un représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- un représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- un représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie ;
- un représentant de la Banque du Cap-Vert ;
- deux représentants du Ministère français des Affaires étrangères ;
- une des deux personnalités cooptées membres du Comité de direction.

Ont également participé aux travaux, en tant qu'observateurs, les représentants de la Commission européenne (Eurostat), de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), le Président du Conseil scientifique d'AFRISTAT, le Directeur du CESD Paris, les Directeurs de trois écoles africaines de statistique (Département de la statistique et de la démographie de l'ENEA, ENSEA et ISSEA), et des représentants du Secrétariat de Paris 21.

Etaient absents les représentants de la République centrafricaine, de la Banque Centrale des Comores, de la Banque Centrale de la République de Guinée, ainsi que la deuxième personnalité cooptée.

Le secrétariat de la réunion était assuré par la Direction Générale d'AFRISTAT.

Point 1 : Ouverture de la réunion

Monsieur Ali Badjo GAMATIE, Ministre des finances et de l'économie de la République du Niger, a prononcé le discours d'ouverture de la réunion (voir le discours en annexe 1).

Auparavant, Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a en particulier salué la présence de Monsieur Carlos MENDES DA COSTA, nouveau Directeur Général de l'Institut national de la statistique et des recensements de Guinée-Bissau (INEC).

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

Le Comité de direction a adopté l'ordre du jour de sa réunion (voir annexe 2) et son calendrier de travail.

Point 3 : Examen des candidatures au poste de Directeur Général d'AFRISTAT

Après avoir examiné les candidatures reçues par la Direction générale d'AFRISTAT, le Comité de direction a proposé au Conseil des Ministres de nommer M. Martin BALEPA, de nationalité camerounaise, actuel Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT, au poste de Directeur Général d'AFRISTAT pour un mandat de quatre ans à compter du 2 janvier 2004.

Point 4 : Présentation et discussion du rapport d'évaluation d'AFRISTAT

La Direction générale d'AFRISTAT a rappelé que la Phase 4 de l'étude « AFRISTAT après 2005 » prévoyait qu'un rapport sur le bilan et l'évaluation d'AFRISTAT serait confié à des consultants extérieurs. Ce rapport a été confié à un consortium dirigé par « The Evaluation Partnership Limited (Royaume uni) ». Le représentant d'Eurostat a présenté ce rapport.

Les consultants ont estimé qu'AFRISTAT est une réussite incontestable, que sa mission a su évoluer avec les contraintes politiques et économiques, que le dynamisme de l'équipe de la Direction Générale a permis un travail efficace. Toutefois ses modes de fonctionnement doivent évoluer pour maintenir le dynamisme de l'institution dans un contexte de croissance et d'accentuer la prise en compte de la statistique par les politiques du développement. Ils ont insisté sur la nécessité d'augmenter les financements afin qu'AFRISTAT puisse répondre aux demandes croissantes qui lui sont adressées.

Ils ont formulé une série de recommandations portant sur la mission d'AFRISTAT, sa couverture thématique et géographique, l'efficacité de ses services, l'amélioration de son fonctionnement, ses ressources financières, la mesure de l'impact de son action, et la viabilité des résultats acquis. Compte tenu de la remise tardive de ce rapport, le Comité de direction a décidé d'approfondir son examen et de se prononcer sur ses recommandations lors de sa prochaine réunion ordinaire.

Le Comité de direction a adressé ses vifs remerciements à Eurostat pour avoir financé la réalisation de ce rapport d'évaluation.

Point 5 : Préparation de la onzième session du Conseil des Ministres

En application des décisions prises lors de sa huitième réunion ordinaire, le Comité de direction a adopté sept projets de décision relatives à l'avenir d'AFRISTAT après 2005, ainsi qu'un projet de décision relative à la nomination du nouveau Directeur Général d'AFRISTAT (Cf. point 3). Ces projets seront soumis à l'approbation du Conseil des Ministres qui se réunira le lundi 7 avril 2003. Ils figurent en annexe 3.

Par ailleurs, en application d'une décision de la dixième session du Conseil des Ministres relative à la durée de service des experts africains, le Comité de direction a décidé de proposer au Conseil des Ministres de prolonger les contrats des experts venant à échéance en 2004 jusqu'au 31 janvier 2006. Il a pris note de ce qu'un nouveau statut du personnel serait rédigé et soumis à l'approbation du Conseil des Ministres dès que possible, et au plus tard au milieu de l'année 2005, afin de proposer notamment une nouvelle rédaction de son article 58.

Point 6 : Questions diverses

Les sujets suivants ont été abordés :

- Collecte des données auprès des Etats membres ;
- Projet du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) sur le renforcement des capacités statistiques ;
- Mise en place de l'Indice harmonisé des prix à la consommation des ménages (IHPC) dans les Etats membres.

Concernant la collecte des données, le Comité de direction a souhaité que l'opération se poursuive avec le concours de consultants nationaux.

Quant au projet FSP de renforcement des capacités statistiques permettant le financement d'une partie des activités du PROSMIC, la Direction générale a rendu compte au Comité de direction de l'état d'avancement des travaux. Le Comité a noté que les travaux prévus pour la première année du projet ont été réalisés conformément au programme.

A propos de la mise en place de l'IHPC, le Comité de direction a noté avec satisfaction l'avancement des travaux en Guinée Bissau où l'indice est déjà publié, ainsi qu'en Mauritanie et en Guinée où les travaux sont en cours. Il a été informé de l'état d'avancement du projet de rénovation de l'indice des prix à la consommation au Cap-Vert. Un point a également été fait sur l'avancement du projet dans les différents pays membres de la CEMAC.

Point 7 : Adoption du relevé de conclusions

Le présent relevé de conclusions a été adopté par le Comité de direction.

Fait à Niamey, le 6 avril 2003

Le Président du Comité de direction

Sidna Ould N'DAH

**MOTION DE REMERCIEMENTS
AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE NIGERIENS**

Les membres du Comité de direction d'AFRISTAT, réunis à Niamey du 5 au 6 avril 2003 pour la cinquième session extraordinaire du Comité, expriment leur profonde gratitude au Président de la République, au Gouvernement et au peuple nigériens pour la qualité de l'accueil et l'hospitalité dont ils ont bénéficié.

Niamey, le 6 avril 2003

Le Comité de direction

MOTION DE REMERCIEMENTS
AUX BAILLEURS DE FONDS ET AUX PARTENAIRES TECHNIQUES

Réuni à Niamey du 5 au 6 avril 2003 pour sa cinquième session extraordinaire, le Comité de direction d'AFRISTAT exprime sa profonde gratitude d'une part aux bailleurs de fonds, notamment la France, la Commission Européenne, la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International, le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, et d'autre part aux partenaires techniques, EUROSTAT et l'INSEE, pour leur soutien constant et multiforme aux actions entreprises par la Direction générale d'AFRISTAT, les Instituts Nationaux de Statistique et les organismes régionaux d'intégration économique.

Niamey, le 6 avril 2003

Le Comité de direction

**PROJET DE DECISION AFRISTAT/CM/2003/01
RELATIVE AU BILAN DES ACTIVITES D'AFRISTAT**

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Se félicite des résultats obtenus par AFRISTAT depuis sa mise en place opérationnelle le 2 janvier 1996 ;

Note que ces résultats, tels qu'ils apparaissent dans le rapport de l'étude sont conformes au mandat confié à AFRISTAT par le Traité constitutif ;

Constate que les Etats membres d'AFRISTAT disposent désormais d'un outil d'intégration statistique opérationnel dont le fonctionnement courant a été assuré sur une longue période à travers un mécanisme de financement original et dont l'expertise technique est reconnue et appréciée aux niveaux national, régional et international, et ;

Exprime ses plus vifs remerciements aux partenaires au développement qui ont contribué au succès d'AFRISTAT.

**PROJET DE DECISION AFRISTAT/CM/2003/02
RELATIVE AUX AXES DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2006-2015**

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Approuve les principaux axes de travail pour la décennie 2006 – 2015 tels qu'ils ont été proposés par le rapport de la deuxième phase de l'étude, et ;

S'engage à tout mettre en œuvre pour qu'AFRISTAT puisse continuer à exercer ses activités pendant la décennie 2006 – 2015 en renforçant son caractère de pôle de compétence régional en matière de statistique et de prévision économique.

**PROJET DE DECISION AFRISTAT/CM/2003/03
RELATIVE A LA COUVERTURE GEOGRAPHIQUE D'AFRISTAT**

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Se félicite de l'adhésion depuis la signature de 4 nouveaux Etats, et ;

Réaffirme sa volonté, si l'occasion s'en présente, d'examiner dans le même esprit d'ouverture les candidatures des Etats qui acceptent de travailler dans les mêmes conditions que les pays actuellement membres d'AFRISTAT.

**PROJET DE DECISION AFRISTAT/CM/2003/04
RELATIVE AUX RELATIONS D'AFRISTAT AVEC L'UEMOA,
LA CEMAC ET LA CEDEAO**

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Encourage la Direction Générale d'AFRISTAT à formaliser ses relations de travail avec la Commission de l'UEMOA et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC dans le respect du principe de subsidiarité, et ;

Donne mandat à la Direction Générale d'ouvrir des négociations avec la CEDEAO en vue d'harmoniser les statistiques produites dans l'ensemble des pays membres de cette communauté.

**PROJET DE DECISION AFRISTAT/CM/2003/05
RELATIVE A LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES FINANCIERES
PROPRES A AFRISTAT POUR LA PERIODE 2006-2015**

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Evalue à 17,1 milliards de FCFA le montant des ressources financières propres qu'il est nécessaire de mobiliser en faveur d'AFRISTAT pour lui permettre de mettre en œuvre ses programmes pluriannuels de travail sur la période « 2006-2015 » ;

Décide de reconduire le mécanisme de financement pluriannuel actuel qui repose sur un fonds de capitalisation afin qu'AFRISTAT ait une visibilité suffisante pour mener à bien ses programmes ;

Décide d'augmenter la part des ressources africaines dans le financement des activités d'AFRISTAT, et ;

Estime nécessaire qu'aux côtés des Etats membres, les institutions régionales et sous régionales, les banques centrales et les banques régionales de développement contribuent au fonds de capitalisation.

PROJET DE DECISION AFRISTAT/CM/2003/06 RELATIVE AU PREMIER VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DES ETATS MEMBRES

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Recommande à ses Etats membres d'inscrire dans leur projet de loi de finances pour 2004 une première tranche de leur contribution au capital du fonds de capitalisation d'un montant au moins égale à 132,145 millions FCFA. Ce montant qui correspond à la part des Etats membres dans le premier fonds de capitalisation permettra de garantir la continuité des activités d'AFRISTAT.

PROJET DE DECISION AFRISTAT/CM/2003/07 RELATIVE A LA COMITE MINISTERIELLE CHARGE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Le Conseil des Ministres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) réuni en session ordinaire le 7 avril 2003 à Niamey, République du Niger, après examen des résultats de l'étude « AFRISTAT après 2005 » et après en avoir délibéré :

Décide de créer en son sein un comité de trois membres chargé de lui proposer une règle de répartition entre les Etats membres (contributions égales ou calculées selon une clé de répartition à déterminer), de lui soumettre les propositions relatives au mode de gestion du fonds de capitalisation, et de négocier avec les partenaires africains et extérieurs bilatéraux et multilatéraux leur contribution au capital de ce fonds, ou leur contribution à la reconstitution des ressources d'AFRISTAT ;

Désigne comme membres de ce comité :, et ;

Instruit la Direction Générale d'AFRISTAT d'assurer le secrétariat de ce comité.